

## Table des matières

### **Remerciements**

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. L'activité internationale de l'Assemblée nationale du Québec</b>	<b>6</b>
2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)	7
<b>3. Description du mandat</b>	<b>8</b>
<b>4. Méthodologie</b>	<b>10</b>
<b>5. Problématique et enjeux de l'internationalisation de l'éducation</b>	<b>11</b>
<b>6. Les services éducatifs, l'OMC et l'AGCS</b>	<b>13</b>
<b>7. L'UNESCO, l'OCDE et l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire</b>	<b>14</b>
<b>8. Les tendances de l'internationalisation l'éducation dans les Amériques</b>	<b>15</b>
<b>9. Les principaux acteurs et réseaux en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques :</b>	<b>17</b>
<b>9.1 Sur le plan interaméricain</b>	
9.1.1 Banque interaméricaine de développement (BID)	17
9.1.2 Organisation des États américains (OEA)	18
9.1.3 Organisation universitaire interaméricaine (OUI)	18
<b>9.2 Sur le plan régional</b>	
9.2.1 Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique (CONAHEC)	18
9.2.2 Union des universités de l'Amérique latine (UDUAL)	19
9.2.3 Marché commun du Sud (MERCOSUR)-volet éducation (SEM)	19
<b>10. L'internationalisation de l'éducation en Europe</b>	<b>19</b>
<b>11. L'internationalisation de l'éducation dans la région Asie-Pacifique</b>	<b>21</b>
<b>12. Pistes d'action pour les parlementaires</b>	<b>23</b>
<b>13. Conclusion</b>	<b>24</b>
<b>14. Références bibliographiques</b>	<b>26</b>

### **ANNEXES**

<b>Annexe A</b> : Proposition d'une thématique pour le rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et technologie de la COPA	28
<b>Annexe B</b> : Tableau de définition des services éducatifs selon l'OMC-AGCS	30
<b>Annexe C</b> : Tableau des pays qui forment les sous régions d'Asie-Pacifique	31

## 1- Introduction

La mondialisation prend plus que jamais une place importante dans nos vies de tous les jours. Par conséquent, les organisations publiques sont appelées à développer des relations internationales afin de partager les expériences dans les domaines publics telles que la santé, l'éducation, la culture. L'Assemblée nationale du Québec s'y inscrit résolument et les enjeux internationaux sont de plus en plus au cœur des débats parlementaires. Constatant cette part grandissante de l'international dans les domaines d'intérêts publics, l'Assemblée nationale du Québec développe depuis déjà plusieurs années son propre réseau de relations avec d'autres parlements et d'autres organisations interparlementaires.

Le présent rapport a été produit à la suite d'un stage effectué à la Direction des relations interparlementaires et internationales (DRII) de l'Assemblée nationale du Québec, de juin 2007 à septembre 2007. Le stage s'inscrit dans le cursus de la maîtrise en administration publique, profil international, de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Il vise à concrétiser la scolarité par une expérience pratique dans une organisation publique.

Le mandat du stage a été de collaborer avec les conseillers du Secrétariat du Québec de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Celle-ci réunit près de 300 assemblées législatives des États unitaires, fédéraux et fédérés ainsi que des différentes organisations interparlementaires des Amériques. Le travail consistait essentiellement à participer à l'élaboration de documents destinés aux parlementaires de l'Assemblée nationale actifs au sein de la COPA.

Ce rapport comporte plusieurs parties. La première présentera plus en détails l'organisation d'accueil, soit l'Assemblée nationale du Québec ainsi que la DRII. La deuxième traitera du mandat spécifique du stage réalisé au sein du Secrétariat du Québec de la COPA. Nous verrons que le mandat portait principalement sur la rédaction d'un document sur l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques. À cet égard, il sera question, en troisième partie, de la problématique et des enjeux en lien avec cette internationalisation. Puis, nous traiterons de la position en matière d'enseignement supérieur des principales organisations internationales, notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord général du commerce des services (AGCS), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la culture et la science (UNESCO) et de

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par la suite, il sera question des tendances en matière d'internationalisation dans les Amériques, ainsi que des principaux acteurs et réseaux de coopération interuniversitaire. Nous ferons ensuite un survol des tendances de cette internationalisation en Europe, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Enfin, à la lumière de ce portrait général sur le thème de l'internationalisation de l'éducation, des pistes d'action pour les parlementaires des Amériques seront proposées.

## **2. L'activité internationale de l'Assemblée nationale du Québec**

C'est au sein de la Direction des relations interparlementaires et internationales (DRII) que se concentre l'activité internationale de l'Assemblée nationale du Québec. La DRII rassemble une douzaine de sections et délégations travaillant principalement avec les autres parlements d'États aussi bien unitaires, fédéraux que fédérés et d'autres organisations interparlementaires. La présidence de l'Assemblée assume la direction de l'ensemble de ces relations interparlementaires ainsi que la présidence de chacune des sections et délégations. Les députés, désignés par le président de l'Assemblée, sont quant à eux chargés de pratiquer ce qu'il convient d'appeler la « *diplomatie parlementaire* ». Ils occupent les postes de président délégué, de vice-président ou de rapporteur de la section ou de la délégation. Ils participent concrètement aux activités interparlementaires qui se caractérisent, entre autres, par l'accueil de parlementaires ou de dignitaires étrangers à l'Assemblée nationale et à la participation à des missions à l'étranger.

De cette manière, l'Assemblée nationale entend contribuer, à l'instar des autres organisations gouvernementales, au rayonnement de la société québécoise sur la scène internationale. Elle poursuit également ses propres objectifs, et ce, de façon autonome, non partisan et dans le respect du pluralisme politique qui caractérise le parlement. Les objectifs visent le partage de l'expérience parlementaire fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité; le renforcement institutionnel en lien avec l'activité parlementaire, dont la législation, le contrôle du gouvernement et le respect des intérêts de la population; le rayonnement et le positionnement de l'Assemblée nationale à l'échelle internationale et auprès des organisations interparlementaires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2007). « Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec » [en ligne], mis à jour en octobre 2007, [réf. du 25 novembre 2007]. <[www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html)>

Les relations interparlementaires prennent de multiples formes. Au niveau multilatéral, l'Assemblée nationale est membre d'organisations interparlementaires qui rassemblent plusieurs parlements, comme l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP), l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), le *National Conference of State Legislatures (NCSL)* ainsi que le *Council of State Governments (CSG)*.

Les sections et délégations mises en place au niveau bilatéral concernent les relations entre l'Assemblée nationale et d'autres parlements d'États ou de régions autonomes comme la Bavière, la Catalogne, la Wallonie, la France et également, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Finalement, un troisième volet des relations touche la coopération interparlementaire. Au cours des dernières années, des relations sur ce plan se sont développées avec le Bénin, le Niger, Haïti et le Mali.

## **2.1 La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)**

La COPA réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Les travaux de l'organisation traitent principalement des impacts sociaux de l'intégration économique interaméricaine. Dans la foulée des Sommets des Amériques, lancés en 1994 à Miami, les chefs d'État des Amériques ont engagé un processus de négociation devant mener à la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Concernés par la perspective qu'une telle intégration continentale entraîne des conséquences pour le développement social et économique national, près de 400 parlementaires de 28 États se sont réunis pour la première fois à Québec, à l'invitation de l'Assemblée nationale, en 1997. La Conférence des parlementaires des Amériques avait pour thème « Les Amériques de 2005 : démocratie, développement et prospérité ».

Les évolutions qui ont conduit à la mise en place des structures permanentes de la COPA ont été nombreuses depuis 1997. Les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif ont permis d'adopter des résolutions et des règlements conférant à la COPA une identité juridique, un plan de financement, la mise sur pied de six commissions de travail thématique et l'envoi de missions d'observation électorale.

Actuellement, l'organisation agit comme lieu de concertation pour les parlementaires des Amériques. Au moyen de ses activités en commission, elle vise à encourager le débat et à proposer des pistes d'action en lien avec les enjeux et les impacts de l'intégration économique du continent. L'organisation vise également à renforcer l'édification de l'État de droit et de la démocratie parlementaire qui sont concrétisés, entre autres, par l'envoi de missions d'observation des élections.

Le suivi administratif des travaux de la COPA est partagé entre trois secrétariats situés au Brésil, au Mexique et à Québec. Chacun des secrétariats assure le suivi de deux commissions; celui du Québec est aussi responsable du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

Les secrétaires administratifs et les conseillers du Secrétariat du Québec de la COPA collaborent étroitement avec quatre députés de l'Assemblée nationale. Ces derniers occupent actuellement les postes de président de la Commission de la démocratie et de la paix, de rapporteur de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, de représentante de l'Assemblée nationale du Québec au Réseau des femmes parlementaires des Amériques et de représentant de l'Assemblée hôte de la première Assemblée générale.

### **3. Description du mandat**

Le contexte général du stage effectué au sein de la COPA prévoyait une meilleure compréhension du rôle du conseiller et de l'ensemble des tâches qui lui sont attribués. Le mandat, tel qu'il a été défini par l'organisation d'accueil, visait les trois champs d'activités dont le Secrétariat du Québec de la COPA est responsable c'est-à-dire la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, la Commission de la démocratie et de la paix et le Réseau de femmes parlementaires des Amériques.

Dans un premier temps, en lien avec les travaux du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, la première tâche a été de contribuer à la préparation de biographies des conférencières à la réunion du réseau prévue en marge du Comité exécutif de la COPA, tenu à Los Angeles du 22 au 25 juin 2007. Les conférencières ont ainsi présenté différentes perspectives, notamment les avancées législatives en matière de la traite des personnes. Le

mandat pour le compte du Réseau incluait également une proposition portant sur la forme et le contenu d'un bulletin électronique.

Dans un deuxième temps, le mandat prévoyait la préparation d'une mission d'observation électorale en vue des élections au Guatemala, le 9 septembre 2007, auquel le président de la Commission de la démocratie et de la paix a pris part. Il s'agissait à ce chapitre, de voir à la planification des rencontres de travail avec des représentants de partis politiques, de syndicats et d'organismes de droits humains actifs dans le processus électoral. Concrètement, il fallait repérer les partis politiques, les organisations de la société civile ainsi que de faire la mise à jour de leurs coordonnées. Par la suite, il fallait communiquer avec ces organisations afin de confirmer ces rencontres avec la délégation de la COPA sur place, à *Ciudad de Guatemala*. Cette tâche avait pour objectif plus général de permettre à la mission d'observation d'apprécier, sur les lieux, l'état de l'organisation des élections.

Dans un troisième temps, la tâche principale qui s'est poursuivie tout au long du stage a été la rédaction de deux rapports. Le premier donnait suite aux travaux de la VII<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA tenue à Quito, en Équateur, en juin 2006. Cette réunion a donné lieu à l'adoption d'une résolution sur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le rapport rédigé à cet égard porte essentiellement sur un suivi de l'évolution de la Convention depuis son entrée en vigueur en mars 2007 et de la mise en place du Comité intergouvernemental chargé des mesures opérationnelles de la Convention. Il contient également l'état de situation de la ratification de la Convention dans les Amériques. Finalement, il vise à rappeler aux parlementaires les avantages de la ratification de la Convention sur l'élaboration des politiques culturelles.

Le second rapport, qui fait l'objet du présent document, traite de l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire. Le sujet de l'éducation avait préalablement été discuté au moment de l'offre de service. Des documents portant sur la coopération interaméricaine ainsi que sur l'impact de la libéralisation des échanges sur l'éducation, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), ont été fournis. Constatant qu'il est difficile pour l'heure de connaître le résultat des négociations de la ZLEA, il a été préférable de recentrer l'analyse dans le cadre des négociations qui ont cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le rapport sur l'éducation doit être présenté lors de la prochaine réunion de la Commission éducation, culture, science et de la

technologie de la COPA qui se tiendra au même moment que l'Assemblée générale de la COPA, prévue à Cancun en 2008. Il a été rédigé à l'intention de M. Jacques Côté, député de Dubuc à l'Assemblée nationale du Québec et rapporteur de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie. L'objectif premier de ce rapport est de susciter la discussion autour des enjeux que soulève l'internationalisation de l'éducation. Il a été rédigé selon une perspective interaméricaine afin que la majorité des parlementaires des Amériques se sentent interpellés. Il propose également des pistes d'action dont les parlementaires pourraient envisager.

#### 4. Méthodologie

La rédaction de ce document a été précédée de l'élaboration d'une proposition de thématique. Cette étape a consisté à présenter un plan de travail précisant le contenu du texte à rédiger au rapporteur de la Commission<sup>2</sup>. À cet égard, les documents de réflexion déjà existants à la COPA ont permis de voir que l'éducation pouvait être abordée dans le cadre de la libéralisation des échanges, comme dans le cas de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). D'autres documents traitaient de la coopération interinstitutionnelle dans les Amériques<sup>3</sup>. Il s'agissait donc de trouver un thème qui pouvait englober les différents volets de l'éducation postsecondaire à l'échelle interaméricaine.

Par ailleurs, la revue de presse du premier semestre de 2007 a permis de constater la récurrence de la question du sous-financement des universités au Québec. Le sous-financement est évoqué dans la littérature sur l'internationalisation comme une motivation qui pousse les universités à développer des services éducatifs transfrontières comme source de revenus. Un thème plus large comme celui de l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire s'est donc avéré être une façon de rallier à la fois les perspectives développées au sein de la COPA, les tendances évoquées dans l'actualité et les enjeux qui touchent les systèmes publics d'éducation.

Le défi à relever dans l'élaboration de ce document a été de connaître les perspectives en matière d'internationalisation sur l'ensemble du continent américain. Pour ce faire, la méthode privilégiée a été celle de la recherche documentaire. Elle s'est faite grâce au service

---

<sup>2</sup> Cette démarche est une pratique courante au sein de la COPA. Voir le document final de la proposition de thématique en annexe A.

<sup>3</sup> Les documents en question traitaient entre autres de « L'impact de la ZLEA sur les systèmes publics d'éducation ».

de bibliothèque de l'Assemblée nationale. Plusieurs ressources ont été dénichées en ligne, notamment auprès des grandes organisations internationales qui se sont penchées sur le sujet dont l'UNESCO et l'OCDE. D'autres informations ont pu être obtenues sur les sites des organisations économiques comme celui de l'ALENA, du MERCOSUR et de l'Union européenne.

Enfin, la recherche documentaire a été bonifiée par des entrevues avec des spécialistes de la question de l'internationalisation de l'éducation. Ainsi, une rencontre a été organisée avec M. Pierre Cazalis de l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI). Le partage de son expérience et de ses connaissances en matière de coopération interaméricaine a été très bénéfique pour mieux saisir les enjeux, ainsi que les pistes d'action possibles pour les parlementaires des Amériques. D'autre part, les entretiens avec Mme Sophie Morin, du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (ENAP-LEPPM) ont permis de cerner plus rapidement les grands paramètres de l'internationalisation de l'éducation car ce thème est somme toute, plutôt vaste et complexe.

## **5. Problématique et enjeux de l'éducation postsecondaire dans le contexte mondial actuel**

L'internationalisation de l'éducation postsecondaire se caractérise, entre autres, par le développement de plus en plus évident d'activités internationales au sein des établissements d'enseignement, principalement au niveau supérieur. En effet, on assiste actuellement à une croissance des services éducatifs qui transcendent les frontières, et ce, dans la plupart des pays du monde. On remarque que les universités et les autres institutions scolaires mettent de l'avant un nombre grandissant de programmes visant à favoriser la mobilité des étudiants et des professeurs, ainsi que la formation à distance. Elles peuvent également ouvrir un campus annexe ou convenir d'un partenariat de jumelage avec une institution étrangère.

Plusieurs facteurs, habituellement attribués à la mondialisation, ont largement contribué à ce déploiement d'activités internationales. À ce titre, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont ouvert la possibilité d'offrir des programmes complets de formation à distance. L'impact des TIC se ressent aussi au niveau des activités de recherches qui, par la mise en réseau et le jumelage entre institutions académiques, permettent aux

professionnels de collaborer et de partager leur expertise avec des équipes œuvrant en dehors des frontières nationales.

Un autre facteur qui a poussé au développement d'activités internationales est celui de l'interdépendance entre les pays. Le contexte économique actuel fait en sorte que les pays cherchent à se positionner sur le marché mondial. Cette concurrence a un écho auprès des établissements d'enseignement, principalement les universités qui, à leur tour, cherchent à améliorer leur positionnement à l'échelle internationale. Pour ce faire, elles intègrent une dimension internationale dans le cursus scolaire. On entend ici des programmes qui comportent des disciplines avec une portée internationale, globale, interculturelle ou utilisant la méthode comparative. Cela améliore ainsi le profil international des étudiants, chercheurs et autres professionnels de l'éducation. Ainsi, les établissements d'enseignement semblent consacrer beaucoup d'énergie pour améliorer leur « marque de fabrique » et s'assurer d'une meilleure renommée internationale afin de faire face à une concurrence de plus en plus forte<sup>4</sup>.

Enfin, un autre facteur est la prééminence de l'économie du savoir comme moteur de développement des sociétés. L'émergence des partenariats publics-privés dans le secteur de l'éducation témoigne de cette collaboration plus étroite entre la sphère académique et celle du marché du travail. L'éducation prend ainsi une « valeur marchande » où l'étudiant, par le biais de sa formation scolaire, sera préparé pour le marché du travail et pourra, par la suite, contribuer au développement économique du pays<sup>5</sup>.

Les institutions postsecondaires doivent également composer avec le contexte économique mondial, notamment la libéralisation du commerce où les services éducatifs sont à l'ordre du jour des négociations commerciales. À cet égard, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui compte près de 150 pays membres, dispose de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui couvre le secteur de l'éducation. L'objectif principal de l'AGCS est d'établir progressivement le libre-échange comme seul modèle de commerce, et ce, en éliminant les barrières tarifaires et autres obstacles qui peuvent entraver le libre commerce des services.

---

<sup>4</sup> OCDE (2005). *L'enseignement supérieur en Amérique latine : La dimension internationale* [en ligne], Éditions OCDE [réf. du 24 juillet 2007], p. 25 <[www.web.worldbank.org](http://www.web.worldbank.org)>

<sup>5</sup> MORIN, Sophie (2005). *Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec : Rapport 1- L'éducation, un bien en pleine mutation* [en ligne], Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la Mondialisation (ENAP-LEPPM) [réf. du 25 juillet 2007] p. 4. <[www.enap.ca/enap-fra/leppm](http://www.enap.ca/enap-fra/leppm)>

Ainsi, compte tenu de l'expansion fulgurante du marché des services éducatifs, les différents acteurs œuvrant dans le milieu de l'éducation craignent l'influence négative que pourraient avoir l'OMC et l'AGCS sur l'éducation en général, et sur les systèmes publics d'éducation en particulier<sup>6</sup>. Il s'agit ici de l'un des enjeux principaux de l'internationalisation de l'éducation, dont les parlementaires des Amériques pourraient se saisir.

## 6. Les services éducatifs, l'OMC et l'AGCS

Les différents acteurs du milieu de l'éducation s'inquiètent des conséquences que peuvent avoir les négociations internationales en matière d'éducation. L'articulation de l'AGCS au sein de l'OMC est importante à approfondir parce qu'elle constitue le principal instrument international ayant une incidence sur la plupart des économies nationales.

D'une part, l'AGCS est le premier ensemble d'accords multilatéraux qui couvre le commerce international des services<sup>7</sup>. Les services éducatifs y sont répertoriés selon quatre modes de fourniture de service (fourniture transfrontières, consommation à l'étranger, présence commerciale, présence de personne physique)<sup>8</sup> et sont sujets aux nouvelles négociations commerciales depuis janvier 2000. Ces règles sont destinées à l'ensemble des membres de l'OMC.

La règle qui pose actuellement le plus problème à l'égard de l'éducation est l'article 1.3. Cet article détermine les services couverts ou exemptés par l'AGCS. Il précise que « les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental sont exemptés »<sup>9</sup>. On entend ici qu'il s'agit d'un service qui n'est fourni « ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs de services ». Toute l'ambiguïté sur cette question réside dans le fait que la plupart des pays sont, à l'heure actuelle, contraints à un financement public et privé de leur secteur de l'éducation. Il en est de même pour les services éducatifs transfrontières qui sont également offerts par une combinaison de fournisseurs publics et privés. Cela signifie qu'un établissement d'enseignement public pourrait être considéré en compétition avec un établissement privé. Étant donné l'interprétation large que l'on peut en faire, il faudrait mieux

<sup>6</sup> UNESCO (2004). *L'enseignement supérieur dans une société mondialisée : document cadre de l'UNESCO* [en ligne], [réf. du 27 juillet], p. 9. <[www.unesco.org/education/higher\\_education/quality\\_innovation](http://www.unesco.org/education/higher_education/quality_innovation)>.

<sup>7</sup> KNIGHT, Jane (2003). « Les accords commerciaux (AGCS) : implications pour l'enseignement supérieur » dans *Globalisation et universités : Nouvel espace, nouveaux acteurs*, sous la direction de Gilles Breton et Michel Lambert, Éditions UNESCO, Les Presses de l'Université Laval, p. 91-98.

<sup>8</sup> Voir tableau de définition de chacun des services en annexe B.

préciser dans le cadre de l'AGCS, quels sont les services éducatifs qui sont considérés comme « commerciaux » et ceux qui sont considérés comme « concurrentiels »<sup>10</sup>. Or, deux annexes ont été ajoutées à l'accord en ce qui a trait au secteur des services financiers afin de mieux préciser les termes « commerciaux » et « concurrentiels ». Il s'agit ici d'une mesure qui pourrait servir d'exemple pour les services éducatifs.

## **7. L'UNESCO, l'OCDE et l'internationalisation de l'éducation postsecondaire**

Outre l'AGCS qui reconnaît les services éducatifs sous le seul angle commercial, d'autres organisations internationales se sont aussi positionnées sur la question de l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire. Nous aborderons deux d'entre elles, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des organisations internationales qui disposent d'une influence grandissante auprès des décideurs nationaux en éducation.

L'UNESCO est une agence spécialisée des Nations unies qui regroupe près de 190 pays membres. L'organisation travaille sur les questions relatives à l'éducation et est perçue comme le forum intergouvernemental le plus apte à jouer un rôle de catalyseur vis-à-vis de l'ensemble des questions liées à l'impact de la mondialisation sur l'éducation postsecondaire. L'UNESCO vise ainsi à renforcer les capacités des États membres dans la formulation de leurs politiques nationales. Pour l'UNESCO, l'éducation postsecondaire est considérée comme un « bien public », c'est-à-dire qu'elle doit être accessible à tous. Constatant que l'on assiste à une marchandisation de l'éducation postsecondaire et que les connaissances deviennent de plus en plus de simples produits commerciaux, l'UNESCO s'est penchée sur la notion de « l'assurance qualité » dans le but de « garantir la qualité des services d'enseignement supérieur proposés à l'échelle mondiale par des prestataires de plus en plus variés et de sensibiliser les parties prenantes, en particulier les étudiants, aux problèmes qui se font jour dans ce domaine »<sup>11</sup>. D'ailleurs, une section de la Division de l'éducation de l'UNESCO s'est, depuis 2002, penchée exclusivement sur deux composantes de l'internationalisation de l'éducation, soit la mobilité des enseignants et les études à l'étranger.

---

<sup>9</sup> KHIGHT, *Ibid.* p. 95.

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 99

<sup>11</sup> UNESCO (2004) *Ibid.*, p. 28.

À l'instar de l'UNESCO, l'OCDE travaille sur la qualité des services d'éducation en général. Toutefois, l'OCDE propose aussi plusieurs indicateurs qui permettent d'évaluer et d'améliorer la qualité et les résultats de l'enseignement par pays. Ces indicateurs sont de plus en plus pris en compte par les décideurs œuvrant dans le milieu de l'éducation. Deux divisions de l'OCDE sont consacrées à l'internationalisation de l'éducation et mènent notamment des études dans des pays des Amériques. Le programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (IMHE) compte, entre autres, parmi ses membres le Mexique et le Brésil. Cette division a participé à deux études dans les Amériques et contribue, avec la Banque mondiale, à la publication de documents et à la mise sur pied de projets en lien avec l'internationalisation dans les Amériques. Le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) mène également des études régionales dans les Amériques et se penche essentiellement sur les questions liées à l'enseignement transnational et aux échanges de services éducatifs.

#### **8. Les tendances de l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques**

Dans les Amériques, deux tendances s'affirment en lien avec l'internationalisation de l'éducation postsecondaire. D'une part, l'évolution des programmes à dimension internationale des établissements d'enseignement a suivi le rythme du développement des relations économiques, notamment les négociations des accords bilatéraux et multilatéraux. L'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) a permis d'établir une coopération trilatérale entre le Mexique, les États-Unis et le Canada. Deux programmes découlent de l'ALENA : le Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique du Nord (CONAHEC) et le Programme pour la mobilité dans l'éducation supérieure de l'Amérique du Nord (PROMESAN). Ceux-ci ont été créés en vue de promouvoir la mobilité des étudiants.

Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) présente également un programme similaire : le programme de Mobilité académique régionale pour les cours accrédités (MARCA) soutient les échanges étudiants entre les universités des pays membres du MERCOSUR<sup>12</sup>. Ce type de programme caractérise une internationalisation qui s'étend au niveau infrarégional, à

---

<sup>12</sup> MERCOSUR (2005). "Sector educativo del MERCOSUR", *Comisión Regional Coordinadora de Educación Superior, Programa de movilidad académica regional (MARCA)* [en ligne], [réf. du 27 juillet 2007],

l'intérieur de l'Amérique du Nord et du Cône Sud. À l'échelle interaméricaine, il semble qu'il existe peu de programmes en matière d'éducation postsecondaire destinés à l'ensemble des Amériques. Une exception notable à ce titre est l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) qui, établie à Québec, travaille à soutenir les universités dans la création de réseaux de coopération et la mise en place de programmes d'intérêt continental.

Dans un second temps, la dimension internationale la plus présente dans les Amériques est celle de la mobilité des étudiants, des professeurs et autres professionnels de l'éducation. Les programmes de mobilités concernent essentiellement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires. De plus, selon la tendance actuelle, la plupart des étudiants et professionnels préfèrent se rendre en Europe. Cela est dû au fait qu'il existe davantage d'accords interinstitutionnels avec l'Europe qu'à l'intérieur des Amériques. Par exemple, la Commission européenne maintient deux programmes (ALFA et ALBAN)<sup>13</sup> visant la coopération entre les institutions de l'Amérique latine et de l'Europe. Également, l'Organisation ibéro-américaine pour l'éducation, la science et la culture (OEI) rassemble les pays d'Amérique latine et d'Europe dont la langue maternelle est l'espagnol ou le portugais et aide à développer des stratégies de coopération entre les institutions. On constate ainsi que l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire se fait davantage avec les autres régions du monde plutôt qu'au sein des Amériques<sup>14</sup>.

De plus, l'internationalisation se développe grâce à l'initiative des établissements d'enseignement et rarement dans le cadre d'une politique ou d'une stratégie nationale. L'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire n'est pas une priorité systématique dans le programme d'action des pouvoirs publics d'une majorité de pays des Amériques. Contrairement à la tendance mondiale, on remarque qu'en Amérique latine, il existe un nombre plutôt restreint de programmes d'études qui incluent une dimension internationale dans le cursus scolaire.

---

<[www.universidad.edu.uy/institucional/csm/PROMARCA.pdf](http://www.universidad.edu.uy/institucional/csm/PROMARCA.pdf)>

<sup>13</sup> Le programme ALFA (Amérique latine-formation académique) vise la coopération entre universités et rejoint 18 pays d'Amérique latine alors que le programme ALBAN offre des bourses d'études aux étudiants latino-américains voulant poursuivre leurs études en Europe. Voir par exemple [www.ec.europa.eu/europaid/projects/alfa/index.fr.html](http://www.ec.europa.eu/europaid/projects/alfa/index.fr.html).

<sup>14</sup> ÁVILA-GACEL, Jocelyne, Isabel Cristina JARAMILLO, Jane KNIGHT et Hans DE WIT (2005). « La méthode latino: tendances, problèmes, orientations » Chapitre 11, dans *L'enseignement supérieur en Amérique latine : La dimension internationale* [en ligne], OCDE [réf. 16 juillet 2007], p.359-388. <[www.web.worldbank.org](http://www.web.worldbank.org)>  
OCDE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational en Amérique du Nord », Chapitre 2, dans *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, OCDE, p.45-97.

C'est principalement au moyen des programmes de mobilité des étudiants et des professionnels, et par l'appui à la recherche que l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire se manifeste dans les Amériques. Cependant, comme nous l'avons vu, les programmes d'échange ne concernent qu'un nombre limité d'étudiants et de professionnels<sup>15</sup>. De surcroît, la mobilité soulève aussi d'autres inquiétudes, dont la fuite des cerveaux, qui a plusieurs conséquences sur le développement des ressources humaines et économiques des pays, particulièrement dans un contexte Nord-Sud. Ainsi, considérant que la majorité des étudiants dans les Amériques n'ont pas accès aux principaux programmes d'internationalisation, il serait intéressant d'examiner davantage l'option de l'intégration d'une dimension internationale dans le curriculum des établissements d'enseignement.

## **9. Principaux acteurs et réseaux en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques**

Bien qu'il existe peu de programmes ou de réseaux qui visent essentiellement la coopération sur l'ensemble du territoire des Amériques, il semble tout de même opportun d'analyser le travail de certaines organisations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation dans les Amériques, car celles-ci constituent à la fois, « les acteurs et les outils de l'internationalisation »<sup>16</sup>. De plus, ce portrait permettra de mieux cerner l'état de l'internationalisation dans les Amériques.

### **9.1 Sur le plan interaméricain**

#### **9.1.1 Banque interaméricaine de développement (BID)**

Parmi les acteurs régionaux, on compte quelques organisations intergouvernementales telles que la Banque interaméricaine de développement (BID), créée en 1959, qui joue un rôle moteur dans l'intégration interrégionale. En effet, la BID administre des programmes de bourses de l'Institut interaméricain de développement social (INDES) et offre un appui au niveau national dans le domaine de la science et de la technologie. Qualifiés d'interrégionaux en raison de la participation de l'Amérique du Nord, la plupart de ses programmes et actions sont destinés aux pays de l'Amérique latine.

<sup>15</sup> Du fait que la majorité des programmes d'internationalisation soit axée sur la mobilité, les universités latino-américaines commencent à prendre conscience que 95% de leurs étudiants et de leur enseignant n'auront jamais la chance de se rendre à l'étranger. ÁVILA-GACEL et al., *Ibid*, p. 375.

<sup>16</sup> ÁVILA-GACEL et al. *Ibid.*, p. 321-357.

### **9.1.2 Organisation des États américains (OEA)**

Les programmes de l'Organisation des États américains (OEA) en matière d'éducation postsecondaire proposent des bourses d'études pour la recherche de niveau du premier cycle et de la maîtrise en plus d'offrir des formations dans les pays membres de l'OEA. L'OEA travaille également en collaboration avec les organismes gouvernementaux et a largement contribué à la création de conseils nationaux de la science au sein des pays d'Amérique latine. L'OEA n'organise toutefois pas d'activité susceptible de promouvoir la coopération universitaire au niveau continental.

### **9.1.3 Organisation universitaire interaméricaine (OUI)**

Fondée en 1979, l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) regroupe près de 400 membres issus des établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et d'associations universitaires de 25 pays des Amériques. Son objectif principal est de promouvoir la coopération entre ses membres. Pour ce faire, le Collège des Amériques (COLAM), créé en 1997, procède à la mise en place de réseaux de formation et de recherche qui abordent les thèmes de l'intégration continentale, des relations interculturelles et de l'identité interaméricaine. L'OUI inclut également l'Institut de gestion et de leadership universitaire (IGLU), qui vise à améliorer les compétences des gestionnaires et des cadres universitaires.

## **9.2 Sur le plan régional**

### **9.2.1 Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique (CONAHEC)**

Le Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique (CONAHEC) est une organisation non gouvernementale qui regroupe 140 établissements et organisations. Il constitue le consortium interuniversitaire le plus important en Amérique du Nord. Il sert de centrale d'information, tout en appuyant les universités qui veulent créer des liens de coopération et de partenariats. Le Programme d'échange étudiant (CONSASEP), créé en 1995, relève du CONAHEC et regroupe 7 universités canadiennes, 11 universités américaines et 37 universités mexicaines. Un étudiant peut ainsi passer une année dans une université de l'un de ces trois pays tout en payant les frais de scolarité de son université d'appartenance.

### 9.2.2 Union des universités de l'Amérique latine (UDUAL)

L'Union des universités de l'Amérique latine (UDUAL) est une organisation non gouvernementale, créée en 1949 et reconnue par l'UNESCO. Elle réunit près de 160 universités dans plus de 22 pays. Son objectif vise à stimuler l'intégration de l'Amérique latine par ses universités membres. De plus, elle a mis en place un système de récompenses scientifiques dans le but de renforcer la recherche régionale. Elle gère aussi le Programme académique de mobilité des étudiants (PAME), qui organise des échanges étudiants fondés sur la validation des expériences et des acquis. L'UDUAL a aussi mis en place, en 2002, le projet Université 2000 qui comporte un volet sur l'enseignement à distance.

### 9.2.3 Marché commun du Sud (MERCORUR) - volet éducation (SEM)

Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) dispose, en plus de ses projets à vocation économique et politique, d'un volet éducation (SEM) qui regroupe l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. Son programme éducatif est large et touche autant la mobilité des étudiants que l'homologation des programmes dans le domaine de l'agronomie et de la médecine, ainsi que la collaboration pour la création de programmes conjoints de 3<sup>e</sup> cycle. Le programme d'éducation du Mercosur est considéré comme l'un des programmes les plus avancés sur le plan de l'intégration régionale en matière d'éducation postsecondaire.

## 10. L'internationalisation de l'éducation en Europe

L'internationalisation de l'éducation en Europe est essentiellement basée sur la Déclaration de Bologne initiée en 1998 par quatre pays, soient l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Aujourd'hui, ce sont 45 pays signataires qui participent au processus de Bologne qui se traduit par une série de conférences ministérielles<sup>17</sup>. Celles-ci donnent lieu à des décisions politiques visant à la construction d'un *Espace européen de l'enseignement supérieur*.

Les motivations qui ont mené au processus de Bologne sont multiples. Tout d'abord, il y a « *l'argument culturel*<sup>18</sup> ». Considérant la diversité culturelle et linguistique des pays membres

<sup>17</sup> Jusqu'à présent, ce sont six conférences des ministres de l'enseignement supérieur qui ont eu lieu à Paris (1998), Bologne (1999), Prague (2001), Berlin (2003), Bergen (2005) et à Londres (2007). [www.eurydice.org](http://www.eurydice.org) (30 septembre 2007)

<sup>18</sup> OCDE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational en Europe », Chapitre 3, dans *Enseignement*

de l'Union européenne, le processus vise à favoriser la construction d'une « *citoyenneté européenne* », de façon à faciliter la compréhension et la connaissance de langues et de cultures différentes. Vient par la suite « *l'argument économique* ». Impulsé par la concurrence internationale, le processus de Bologne offre une série d'objectifs rendant le système d'enseignement supérieur européen plus compétitif par rapport aux autres systèmes du monde, particulièrement les États-Unis.

Les objectifs du processus de Bologne sont par ailleurs inspirés du système éducatif nord-américain. Ils visent en outre la convergence des systèmes d'enseignement supérieur basée sur trois cycles (licence, maîtrise et doctorat)<sup>19</sup>. Les autres objectifs favorisent la mobilité des étudiants, des professeurs et autres professionnels de l'éducation; l'adoption d'un système de diplômes comparables; la promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur notamment par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Le programme d'échanges étudiant *Erasmus*, lancé en 1987 et dont 150 000 étudiants bénéficient annuellement des bourses d'échanges, est intégré au processus de Bologne au moyen d'un programme plus large nommé *Socrates*. Ce dernier vise l'apprentissage des langues, la coopération et la mobilité. La règle d'or à respecter en matière de coopération interinstitutionnelle est que les activités proposées par les établissements doivent obligatoirement présenter une dimension européenne pour être subventionnées<sup>20</sup>.

La coopération interinstitutionnelle en Europe remonte à la seconde guerre mondiale et a par la suite évolué au rythme de l'intégration économique européenne. Le processus de Bologne reflète en outre le point culminant de l'intégration des systèmes européens de l'enseignement supérieur. Il offre un cadre supranational visant à stimuler les politiques nationales en faveur d'un enseignement supérieur qui tient compte de l'économie du savoir, de la mondialisation et de la concurrence des établissements d'enseignement. Les évolutions actuelles portent à croire que, tout en restant autonomes et souverains quant à leurs législations nationales, les États-membres de l'Union européenne adoptent des réformes qui découlent des objectifs de Bologne, qui devraient être atteints en 2010<sup>21</sup>.

---

supérieur : internationalisation et commerce, OCDE, p.110.

<sup>19</sup> EURYDICE (2007). *Aperçu historique du Processus de Bologne* [en ligne], [réf. du 2 octobre 2007].

<[www.eurydice.org](http://www.eurydice.org)>.

<sup>20</sup> COMMISSION EUROPÉENNE (2007). « *Socrates : programme d'action communautaire en matière d'éducation (2000-2006)* » *Portes ouvertes à l'éducation* [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007], 5 p.

<<http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/shortfr.pdf>>.

<sup>21</sup> BERNATCHEZ, Jean, (2005). *La construction d'un espace nord-américain de l'enseignement supérieur*, La

Par ailleurs, l'intégration de l'enseignement supérieur européen est examinée partout dans le monde : par exemple, l'Amérique latine est officiellement observatrice du processus de Bologne. Cet attrait a incité la Commission européenne à développer de nouveaux espaces régionaux de coopération en enseignement supérieur avec l'Amérique latine et l'Asie, en plus de modifier son programme d'échanges (*Erasmus Mundus*) afin d'y inclure des étudiants et des professionnels en provenance de partout dans le monde.

### **11. L'internationalisation de l'éducation dans la région Asie-Pacifique**

Dans la région Asie-Pacifique, on ne retrouve pas de cadre suprarégional comme en Europe. Étant donné que la région présente un portrait plutôt complexe et diversifié sur le plan économique, culturel, social et linguistique<sup>22</sup>, les ententes de coopération interuniversitaire se traduisent par une série d'alliances stratégiques entre les États voisins, mais aussi avec d'autres régions du monde, dont l'Europe et l'Amérique du Nord.

Seulement deux organisations travaillent dans une perspective multilatérale. C'est le cas d'*Association of Southeast Asian Nation (ASEAN)* et d'*Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC)*. Bien que ces organisations visent la libération du commerce, elles développent également un volet éducation visant à favoriser la mobilité étudiante et la coopération interinstitutionnelle.

De façon générale, les motivations qui stimulent l'internationalisation de l'éducation en Asie-Pacifique sont intimement liées à la croissance économique, la modernisation et la mondialisation. La demande des étudiants est également un facteur qui favorise la croissance de l'internationalisation. La région Asie-Pacifique représente près de la moitié de la population mondiale et l'accès à l'enseignement international est souvent perçu comme un moyen permettant l'ascension sociale. De même, il favorise le développement de ressources humaines aptes à travailler dans un monde mondialisé.

L'apport des pouvoirs publics n'est pas à négliger. Ces derniers développent les relations internationales de l'enseignement supérieur pour des fins économiques et cela se traduit par l'importation ou l'exportation de services éducatifs. Pour les pays en forte croissance économique, comme c'est le cas de la Chine, l'Inde, le Viêt-Nam, leur système éducatif

national ne répond pas suffisamment à la demande locale. Ce qui les incite à recourir à un enseignement dispensé par des fournisseurs étrangers (importation de services éducatifs), particulièrement des États-Unis et de l'Australie. L'enseignement supérieur est le moteur de la modernisation et permet l'appropriation de modèles étrangers au niveau technologique et commerciale, ce qui renforce les capacités nationales nécessaires dans un contexte mondial<sup>23</sup>.

Pour les pays considérés comme modernisés et développés, tels que l'Australie, le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande, leurs profils démontrent qu'ils répondent largement à la demande locale. Plusieurs stratégies soutenues par l'État ont incité ces pays à développer un marché d'exportation des services éducatifs. Par ailleurs, le rôle de l'Australie dans ce domaine se fait ressentir partout dans la région. Les revenus générés par l'exportation des services éducatifs occupent une place prédominante dans le financement des établissements d'enseignement australiens.

En bref, l'internationalisation de l'éducation dans la région Asie-Pacifique est un type qui correspond le plus aux critères commerciaux. Ce qui expliquerait, en partie, les prises de positions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en faveur d'une ouverture du marché de l'éducation auprès de l'OMC. D'autre part, bien que le rôle de l'Australie soit majeur surtout dans l'exportation des services éducatifs dans les pays émergents, il ne faut cependant pas négliger la place de l'Europe et de l'Amérique du Nord dans ce marché. L'internationalisation de l'éducation en Asie-Pacifique tendrait de plus en plus vers un espace mondial plutôt que régional.

---

<sup>22</sup> Voir le tableau des pays d'Asie-Pacifique selon l'OCDE en annexe C.

<sup>23</sup> OCDE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational dans la région Asie-Pacifique », Chapitre 4, dans *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, OCDE, p.176.

## **12. Pistes d'action pour les parlementaires**

Plusieurs pistes d'action peuvent être mises de l'avant en lien avec l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques. La première prend en compte le contexte de mondialisation qui entraîne un bon nombre d'universités et autres institutions postsecondaires dans les Amériques à mettre sur pied des programmes et services d'éducation transfrontières. Or, une pression grandissante se fait sentir dans le cadre des négociations de l'OMC et de l'AGCS. Pour l'OMC, certains des services éducatifs (notamment les services privés) devraient être considérés comme des produits commerciaux et, donc, régis selon les règles du libre marché au même titre que les autres biens et services. Par contre, une ambiguïté réside dans le fait que dans la plupart des pays, l'enseignement postsecondaire est financé par une combinaison de fonds publics et privés, et qu'il est dispensé par des prestataires publics et privés.

Devant cette pression grandissante, les gouvernements pourraient être appelés à se positionner par rapport à leur système d'éducation. Parce que la libéralisation du commerce pourrait éventuellement avoir des impacts sur les services éducatifs et conséquemment, empiéter sur le droit légitime des États de légiférer dans le domaine de l'éducation, les parlementaires pourraient inciter leur gouvernement à protéger leurs systèmes publics d'éducation en les soustrayant des négociations commerciales de l'OMC et de l'AGCS. Les parlementaires pourraient également prendre connaissance des négociations commerciales multilatérales et bilatérales, dans la mesure où elles touchent l'éducation, et faire en sorte d'en débattre avant la ratification.

Cette première piste d'action ne met toutefois pas en doute la nécessité, et même l'avantage pour les États de mettre de l'avant des programmes favorisant l'internationalisation de leur éducation postsecondaire. Dans un contexte où l'interdépendance entre les pays est un fait incontournable et où, conséquemment, le profil international des étudiants est nécessaire afin de favoriser leur compréhension des enjeux mondiaux, il est de plus en plus impératif pour les États de promouvoir un volet international dans l'éducation. Ainsi, internationaliser les programmes permet aux étudiants d'acquérir des compétences, de l'expertise, un profil qui finalement, deviendra bénéfique au développement des ressources humaines du pays, et par extension, au développement économique et social.

Considérant que pour l'heure, ce sont principalement les universités qui lancent les programmes d'internationalisation et que, dans les Amériques, il existe très peu de stratégie nationale en lien avec l'éducation, il serait pertinent pour les parlementaires de prendre en considération une démarche visant une meilleure internationalisation de leur système éducatif postsecondaire qui permettrait, par extension, à encourager la coopération interaméricaine.

### **13. Conclusion**

Le bref survol de l'internationalisation en Europe a permis de constater que la coopération interuniversitaire s'exerce dans une perspective régionale depuis déjà bien longtemps. De plus, l'intégration économique de l'Europe a favorisé la création d'un processus supranational qui vise à promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement supérieur. La région Asie-Pacifique présente, quant à elle, une mosaïque d'ententes et de stratégies de collaboration interuniversitaire basées principalement sur des motivations économiques autant pour les pays en émergence que pour les pays considérés comme modernisés.

L'internationalisation dans les Amériques tend à se différencier selon s'il s'agit de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine. Les disparités socio-économiques expliquent en partie ces tendances. Il existe peu d'organisations ou d'ententes qui couvrent l'ensemble du continent. Les activités transnationales dans l'enseignement postsecondaire se sont développées au gré des accords commerciaux régionaux et aussi au moyen d'ententes bilatérales ou multilatérales entre les établissements. Ces derniers entretiennent également des relations avec l'Europe et l'Asie.

Le défi à relever quant à l'analyse interaméricaine de l'internationalisation en matière d'enseignement postsecondaire était de trouver des perspectives communes à l'ensemble des Amériques. La question de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC et de l'AGCS et des impacts éventuels sur les capacités à légiférer représente un point commun dont l'ensemble des parlementaires des Amériques pourraient se saisir. Également, la promotion d'une dimension interaméricaine dans l'éducation postsecondaire s'est avérée être une piste d'action intéressante pour dynamiser la coopération à l'intérieur des Amériques.

Bien que la plupart des actions en matière d'internationalisation dans les Amériques relève directement des établissements d'enseignement, un travail au niveau de la diplomatie parlementaire n'est pas à négliger. Un espace de concertation comme la COPA semble tout désigné pour fournir l'information nécessaire afin que les parlementaires soient sensibilisés au moment de l'élaboration de leurs politiques publiques en matière d'éducation.

Au même titre que la culture, l'éducation agit comme vecteur de l'identité nationale<sup>24</sup>. Le glissement du domaine de l'éducation vers un espace mondialisé peut susciter plusieurs inquiétudes quant à la capacité des États de légiférer. Les États sont plus que jamais appelés à se positionner. À cet égard, le Québec, par ses actions visant une protection accrue du système public d'éducation, pourrait devenir un acteur de premier plan à l'échelle internationale.

---

<sup>24</sup> MORIN, Sophie (2005). « Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec : Rapport 1- L'éducation, un bien en pleine mutation [en ligne] » Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (ENAP-LEPPM), [réf. du 25 juillet 2007], p.4. <[www.enap.ca/enap\\_fra/leppm](http://www.enap.ca/enap_fra/leppm)>.

#### 14. Références bibliographiques

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2007). « Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec » [en ligne], mis à jour en octobre 2007, [réf. du 25 novembre 2007]. <[www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/associations/index.html)>

ÁVILA-GACEL, Jocelyne, Isabel Cristina JARAMILLO, Jane KNIGHT et Hans DE WIT (2005). « La méthode latino: tendances, problèmes, orientations » Chapitre 11, dans *L'enseignement supérieur en Amérique latine : La dimension internationale* [en ligne], OCDE [réf. 16 juillet 2007], p.359-388. <[www.web.worldbank.org](http://www.web.worldbank.org)>

BERNATCHEZ, Jean (2005). *La construction d'un espace nord-américain de l'enseignement supérieur*, La Chronique des Amériques, numéro 28, 11 p.

BRETON, Gilles et Michel LAMBERT (2003) *Globalisation et universités : Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Éditions UNESCO/Les Presse de l'Université Laval/ Economica, 264 p.

COMMISSION EUROPÉENNE (2007). « Socrates : programme d'action communautaire en matière d'éducation (2000-2006) » *Portes ouvertes à l'éducation* [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007], 5 p. <<http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/shortfr.pdf>>.

COMMISSION EUROPÉENNE (2007). *Programme ALFA : Amérique latine-formation académique* [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007] <[www.ec.europa.eu/europaid/projects/alfa/index.fr.html](http://www.ec.europa.eu/europaid/projects/alfa/index.fr.html)>.

COMMISSION EUROPÉENNE (2007). *Programme de coopération extérieure : ALBAN* [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007]. <[http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/alban/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/alban/index_fr.htm)>.

COPA (2007). Historique, mission, structure [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007] <[www.copa.qc.ca](http://www.copa.qc.ca)>

COPA (sans date) « L'impact de la ZLEA sur les systèmes publics d'éducation », texte de réflexion, *Commission permanente sur l'éducation, la culture, la science et la technologie*, 9 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2005). « L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises » *Avis au Ministre de l'éducation, du loisir et du sport*, Bibliothèque nationale du Québec, 104 p.

CONSORTIUM POUR LA COLLABORATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CONAHEC) (2007). « About CONAHEC [en ligne] », [réf. du 27 juillet 2007]. <[www.conahec.org](http://www.conahec.org)>

DE WIT, Hans, Isabel Cristina JARAMILLO, Jocelyne ÁVILA-GACEL et Jane KNIGHT, (2005). *L'enseignement supérieur en Amérique latine : la dimension internationale* [en ligne], OCDE, [réf. du 16 juillet 2007], 401 p. <[www.web.worldbank.org](http://www.web.worldbank.org)>.

EURYDICE (2007). *Aperçu historique du Processus de Bologne* [en ligne], [réf. du 2 octobre 2007]. <[www.eurydice.org](http://www.eurydice.org)>.

KNIGHT, Jane (2003). « Les accords commerciaux (AGCS) : implications pour l'enseignement

Supérieur », dans *Globalisation et universités : Nouvel espace, nouveaux acteurs*, sous la direction de Gilles Breton et Michel Lambert, Éditions UNESCO, Les Presses de l'université Laval, p. 91-98.

MARGINSON, Simon et Grant McBURNIE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational dans la région Asie-Pacifique », dans *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, OCDE, p.153-227.

MERCOSUR (2005). "Sector educativo del MERCOSUR ", *Comisión Regional Coordinadora de Educación Superior, Programa de movilidad académica regional (MARCA)* [en ligne], [réf. du 27 juillet 2007], <[www.universidad.edu.uy/institucional/csm/PROMARCA.pdf](http://www.universidad.edu.uy/institucional/csm/PROMARCA.pdf)>

MORIN, Sophie (2005). « Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec : Rapport 1- L'éducation, un bien en pleine mutation [en ligne] » Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (ENAP-LEPPM), [réf. du 25 juillet 2007] 12p. <[www.enap.ca/enap\\_fra/leppm](http://www.enap.ca/enap_fra/leppm)>.

MORIN, Sophie (2006). « Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec : Rapport 2- Mondialisation et intégration des systèmes d'études supérieures : mythes ou réalité? 1ere partie : Les grands ensembles internationaux [en ligne], Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (ENAP-LEPPM), [réf. du 25 juillet 2007] 12p. <[www.enap.ca/enap\\_fra/leppm](http://www.enap.ca/enap_fra/leppm)>.

MORIN, Sophie (2006). « Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec : Rapport 2- Mondialisation et intégration des systèmes d'études supérieures : mythes ou réalité? 2eme partie : L'internationalisation de l'éducation : un outil au service du rayonnement du Québec dans le monde [en ligne] », Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (ENAP-LEPPM), [réf. du 25 juillet 2007] 12p. <[www.enap.ca/enap\\_fra/leppm](http://www.enap.ca/enap_fra/leppm)>.

OCDE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational en Europe », Chapitre 3, dans *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, OCDE, p.99-149.

OCDE (2004). « L'enseignement postsecondaire transnational en Amérique du Nord », Chapitre 2, dans *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, OCDE, p.45- 97.

OCDE (2005) *L'éducation à l'OCDE* [en ligne], Direction de l'éducation, [réf. du 22 juillet 2007] 22p. <[www.oecd.org/edu](http://www.oecd.org/edu)>.

ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINNE (OUI) (2007). *Mission et vision de l'OUI* [en ligne], [réf. du 25 juillet 2007], <[www.oui-iohe.qc.ca](http://www.oui-iohe.qc.ca)>.

UNION EUROPÉENNE (2007). *Processus de Bologne : faire converger les systèmes d'enseignement supérieur* [en ligne], [réf. du 30 septembre 2007] <<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11088.htm>>.

UNESCO (2004). « L'enseignement supérieur dans une société mondialisée », *Document cadre de l'UNESCO* [en ligne], [réf. 27 juillet 2007], 31p. <[www.unesco.org/education/higher\\_education/quality\\_innovation](http://www.unesco.org/education/higher_education/quality_innovation)>.

UNION DES UNIVERSITÉS DE L'AMÉRIQUE LATINE (UDUAL) (2007). *Objetivos, datos historicos, programa PAME-UDUAL* [en ligne], [réf. du 15 octobre 2007], <[www.udual.org](http://www.udual.org)>.

## Annexe A



**Commission de l'éducation, de la culture, de la science et technologie de la COPA**

Proposition d'une thématique pour le rapport de la Commission  
qui sera présenté dans le cadre de  
l'Assemblée générale de la COPA, à Cancun, Mexique  
(Date à confirmer)

**Rapporteur :** M. Jacques Côté, député à l'Assemblée nationale du Québec

**Thèmes du rapport :** Le rapport comporterait deux volets :

- 1) Rapport sur l'internationalisation de l'éducation postsecondaire dans les Amériques;
- 2) Bref rapport de suivi sur le processus de ratification de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* dans les Amériques;

**1) Le rapport sur l'internationalisation de l'éducation postsecondaire dans les Amériques pourrait comporter les éléments suivants :**

***Résumé***

Le rapport sur l'internationalisation de l'éducation postsecondaire dans les Amériques cherche à démontrer que le contexte mondial dans lequel nous évoluons aujourd'hui a de plus en plus d'incidences sur l'éducation. À cet égard, les institutions postsecondaires vont s'adapter et diversifier leurs activités en vue de créer des liens au-delà des frontières. Dans les Amériques, il existe des programmes d'échange et de coopération entre institutions postsecondaires qui favorisent, entre autres, la mobilité des étudiants et la création d'un réseau interaméricain. Le rapport présentera ces principaux programmes et proposera des pistes d'action pour les parlementaires.

***Plan de travail***

1. Problématique et enjeux de l'éducation postsecondaire dans le contexte mondial actuel
2. Positions des organisations internationales en matière d'éducation postsecondaire
3. Principaux éléments de l'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques
  - Avènement des nouvelles technologies de l'information
  - Régionalisation des universités
  - Mobilité des étudiants
  - Financement des institutions postsecondaires
4. Les réseaux et programmes de coopération en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques

5. Les programmes d'échange en matière d'éducation postsecondaire dans les Amériques (avec tableau des coordonnées en annexe)
6. Pistes d'action pour les parlementaires

**2) Le rapport de suivi sur le processus de ratification de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* dans les Amériques pourrait comporter les éléments suivants :**

1. État de situation de la ratification de la *Convention*
  - Signature
  - Entrée en vigueur
  - Conférence des Parties
2. L'importance du nombre de ratifications dans la mise en œuvre de la *Convention*
3. Avantages liés à l'adoption de la *Convention*
  - Options pour les gouvernements en matière de politiques publiques favorables à l'expression culturelle
  - Exemple du Québec
4. Initiatives en Amérique en faveur de la mise en œuvre de la *Convention*
  - Formation de coalitions dans les Amériques
5. État d'avancement de la ratification de la *Convention* dans les 35 pays des Amériques (Voir tableau)

**Tableau de l'état d'avancement de la ratification dans les Amériques en date du 19 juin 2007**

	États	Date du dépôt de l'instrument	Type d'instrument
1	Canada	28/11/2005	Acceptation
2	Mexique	05/07/2006	Ratification
3	Bolivie	04/08/2006	Ratification
4	Pérou	16/10/2006	Adhésion
5	Guatemala	25/10/2006	Ratification
6	Équateur	08/11/2006	Adhésion
7	Brésil	16/01/2007	Ratification
8	Uruguay	18/01/2007	Ratification
9	Panama	22/01/2007	Ratification
10	Sainte-Lucie	01/02/2007	Ratification
11	Chili	13/03/2007	Ratification
12	Jamaïque	04/05/2007	Ratification
13	Cuba	29/05/2007	Ratification

Source : UNESCO

## Annexe B

Tableau de définition des services éducatifs selon l'OMC-AGCS

Mode de fourniture de services éducatifs	Explication	Exemple dans l'éducation postsecondaire	Part du marché
<b>Fournitures transfrontières</b>	Fourniture d'un service dans laquelle le service traverse la frontière (ne requiert pas le déplacement physique du consommateur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation à distance</li> <li>• E-learning</li> <li>• Universités virtuelles</li> </ul>	Représente pour l'instant un marché réduit mais est considéré comme ayant un grand potentiel en raison de l'utilisation des TIC et de l'Internet.
<b>Consommation à l'étranger</b>	Fourniture d'un service impliquant le déplacement du consommateur dans le pays du fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants qui vont dans un autre pays pour y faire leurs études (p. ex. échange étudiants, mobilité étudiante)</li> </ul>	Représente la part la plus importante du marché mondial des services d'éducation.
<b>Présence commerciale</b>	Le fournisseur de services établit ou a déjà établi une présence de moyens commerciaux dans un autre pays afin de fournir ses services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campus annexes ou satellites locaux</li> <li>• Partenariats de jumelage</li> <li>• Accords de franchise avec institutions locales</li> </ul>	Fort potentiel de croissance mais sujet à controverse en raison que ce type de service se rapproche de l'investissement à l'étranger et est sujet aux règles internationales.
<b>Présence de personnes physiques</b>	Personnes se rendant temporairement dans un autre pays pour fournir leurs services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeurs, enseignants, chercheurs travaillant à l'étranger</li> </ul>	Peut représenter un marché important en raison de l'accent mis sur la mobilité des professionnels.

Source : KNIGHT, J. (2003)

## Annexe C

Tableau des pays qui forment les sous-régions d'Asie-Pacifique

Asie de l'Est	Asie du Sud
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chine</li> <li>• Hong-Kong</li> <li>• Japon</li> <li>• Corée</li> <li>• Taiwan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afghanistan</li> <li>• Bangladesh</li> <li>• Bhoutan</li> <li>• Inde</li> <li>• Maldives</li> <li>• Népal</li> <li>• Pakistan</li> <li>• Sri Lanka</li> </ul>
Asie du Sud-est	Pacifique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cambodge</li> <li>• Indonésie</li> <li>• Laos</li> <li>• Malaisie</li> <li>• Myanmar</li> <li>• Philippines</li> <li>• Singapour</li> <li>• Thaïlande</li> <li>• Viêt-Nam</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Australie</li> <li>• Îles Cook</li> <li>• Fidji</li> <li>• Kiribati</li> <li>• Îles Marshall</li> <li>• Micronésie</li> <li>• Nauru</li> <li>• Nouvelle-Zélande</li> <li>• Papouasie-Nouvelle-Guinée</li> <li>• Samoa</li> <li>• Îles Salomon</li> <li>• Tonga</li> <li>• Tuvalu</li> <li>• Vanuatu</li> </ul>

Source : OCDE (2004)